

(N° 25.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1866-1867.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1867.

*(Voir le N° 77, session 1865-1866, et le N° 57, session 1866-1867
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1867, à la somme de trois millions trois cent dix mille trois cent quatre-vingt-douze francs (3,310,392 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1866, resteront disponibles sur les articles 22, 26 et 27, pourront être transférés au Budget de 1867.

Bruxelles, le 20 décembre 1866.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.
VANHUMBÉECK.*

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1867.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	221,300
2	— du personnel des bureaux	145,700 »	»	
3	Matériel	37,600 »	»	
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles.	10,000 »	7,000 »	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	51,500 »	»	676,470
6	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse grand-ducale.	38,500 »	»	
7	France.	58,000 »	»	
8	Grande-Bretagne	71,000 »	»	
9	Italie	58,500 »	»	
10	Mexique	42,000 »	»	
11	Pays-Bas	46,500 »	»	
12	Prusse	46,500 »	»	
13	Russie	71,000 »	»	
14	Brésil	30,000 »	»	
15	Danemark, Suède et Norwége, etc.	20,000 »	»	
16	Espagne	22,000 »	»	
17	États-Unis	30,000 »	»	
18	Portugal	20,000 »	»	
19	Turquie	45,970 »	»	
20	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	25,000 »	»	
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
21	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	162,250 »	»	162,250 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE VOYAGE.				
22	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
CHAPITRE V.				
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.				
23	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris	6,240 »	»	97,750 »
24	Personnel	560 »	»	
25	Frais divers	8,050 »	»	
26	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	85,120 »	»	
CHAPITRE VI.				
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
27	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
CHAPITRE VII.				
COMMERCE, NAVIGATION.				
28	Chambres de commerce	15,500 »	»	69,500 »
29	Frais divers et encouragements au commerce	48,000 »	»	
30	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers; remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	8,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Paquebots à vapeur — Services spéciaux — Constructions et réparations maritimes.</i>			
31	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux 2/3 de solde, en non activité et non remplacé.	539,006 »	»	
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>			
32	Personnel	26,447 »	»	
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>			
33	Personnel . {	Traitement	266,919 »	»
34		Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal. (Crédit non limitatif.)	258,000 »	»
35	Remboursement de droits à l'Administration néerlandaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1843; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif.) . .		13,500 »	»
	<i>Sauvetage.</i>			1,961,522 »
36	Personnel.	15,420 »	»	
	<i>Police maritime.</i>			
37	Personnel . {	Traitement	34,694 »	»
38		Primes et remises. (Crédit non limitatif.)	4,000 »	»
	<i>Écoles de navigation.</i>			
39	Personnel.	19,380 »	»	
40	Personnel . {	Personnel	5,500 »	»
41		Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins	47,945 »	»
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
42	Dépenses diverses	752,741 »	200,000 »	

(5)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. <i>Pensions et secours.</i>			
45	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	2,300 »	»	
44	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	4,300 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Etrangères. fr.	3,103,392 »	207,000 »	3,310,392 »